

Les élus, acteurs incontournables de la qualité de vie et de la promotion de la santé des populations

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET DES PROPOSITIONS STRATÉGIQUES POUR SENSIBILISER ET FORMER LES ÉLUS À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

À PARTIR DE L'ENQUÊTE EXPLORATOIRE RÉALISÉE EN BRETAGNE EN 2015



Avec le soutien de l'ARS Bretagne

SENSIBILISER LES ÉLUS À LA PROMOTION DE LA SANTÉ : DES RECOMMANDATIONS ET DES PROPOSITIONS STRATÉGIQUES

1. SUR LE FOND : DES STRATEGIES COMBINÉES

Il est important de proposer et de tester différentes stratégies :

- des stratégies s'adressant aux élus de manière **individuelle et collective**
- des **stratégies pro-actives** (informations ciblées, offre de ressources, rencontres systématisées....) et **réactives** (appui à la demande et offre de conseil méthodologique...)
- des stratégies **par déterminants** de la santé et /ou thème de santé

2. SUR LA FORME : DES METHODES

Elles doivent nécessairement :

- privilégier **les contacts interpersonnels** avec les élus
- tenir compte des **fortes contraintes** des élus
- privilégier la **sensibilisation des élus par leurs pairs**
- associer les **techniciens** des collectivités territoriales
- permettre de faire émerger les **demandes**

3. DES OUTILS DE SENSIBILISATION QUI FACILITENT LA RENCONTRE ET L'ÉCHANGE

- Ils doivent être **adaptés** au temps, au langage et à la **réalité des élus**
- Ils doivent être conçus **en partenariat** avec les techniciens des collectivités territoriales
- Il est souhaitable de privilégier **des outils simples de « plaidoyer »** en faveur de la promotion de la santé, en prise avec la réalité concrète des élus

4. LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION EN PROMOTION DE LA SANTÉ

- Les **compétences prioritaires** de l'institution ou de la collectivité orientent le choix de l'interlocuteur politique : député, sénateur, conseiller départemental, élu d'une Communauté de communes, d'une Conférence de territoire, du Conseil régional, élu associatif...
- Les interventions doivent de préférence se construire en collaboration avec les élus d'un ou de **plusieurs niveaux** territoriaux

5. L'APPUI METHODOLOGIQUE POUR FAVORISER L'APPROPRIATION DE LA PROMOTION DE LA SANTE PAR LES ÉLUS

- Cet appui doit se penser à **court et moyen terme** en fonction des mandats des élus
- Il doit permettre aux élus de s'approprier **les concepts et la démarche de la promotion de la santé**, tout en tenant compte de **leurs contextes et leurs demandes spécifiques**
- Il est possible d'associer des **partenaires** qui travaillent avec les élus au niveau local et national : Agence Régionale de Santé, Animatrices territoriales de santé, acteurs du Pôle régional de compétence en éducation et promotion de la santé, association « *Élus Santé Publique et Territoires* », Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Ecole des Hautes Études en Santé Publique...



Les élus
*des acteurs incontournables
de la qualité de vie et de la
promotion de la santé sur
leurs territoires*

La Promotion de la Santé et les Élus

En qualité d'élu, votre mandat vous permet d'avoir une action concrète en promotion de la santé sur les facteurs qui influencent la qualité de vie et la santé : urbanisme, logement, transport, aménagement du territoire, alimentation, politiques en direction de publics vulnérables, etc.

Enquête exploratoire menée auprès des élus, des techniciens territoriaux et des acteurs de promotion de la santé, en Bretagne, en 2015.

Document disponible en intégralité sur : <http://irepsbretagne.fr>



Contacts

IREPS Bretagne

4 A rue du bignon
35000 RENNES
contact@irepsbretagne.fr
02 99 50 64 33

michele.landuren@irepsbretagne.fr
02 98 90 05 15

roselyne.joanny@irepsbretagne.fr
02 99 67 10 58